

Délibération n°175/2023

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre**

SEANCE DU 4 DÉCEMBRE 2023

Date de convocation : 28/11/2023

Nombre de présents : 49

Effectif légal du conseil communautaire : 80

Nombre de pouvoirs : 11

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de votants : 60

Date d'affichage : 28/11/2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatre décembre à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune de Bléneau, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse en date du vingt-huit novembre deux mil vingt-trois, qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI.

Présents ou représentés : ABRY Gilles, BEAUJARD Maryse, BOISARD Jean-François, BROUSSEAU Chantal, BUTTNER Patrick, CHARPENTIER Dominique, CHEVALIER Jean-Luc, COMANDRÉ Edith, CORDE Yohann, CORDIER Catherine, D'ASTORG Gérard, DAVEAU Max, DEMERSEMAN Gilles, DROUHIN Alain, FOUCHER Gérard, FOUQUET Yves, FOURNIER Jean-Claude, GERARDIN Jean-Pierre, GIROUX Jean-Marc, HABAY BARBAULT Céline, HERMIER Bernadette, HOUBLIN Gilles, JARD Nathalie, JASKOT Richard, JOURDAN Brice, LEGER Jean-Marc, MASSÉ Jean, MELLIN Solange, MÉNARD Elodie, MILLOT Claude, MORISSET Dominique, PAURON Éric, PICARD Christine, POUILLLOT Denis, PROT Michel, RAMEAU Etienne, RAVERDEAU Chantal, RIGAULT Jean-Michel, ROY Daniel, SALAMOLARD Jean-Luc, SANCHIS Jean-Pierre, SAULNIER Nathalie, SAULNIER-ARRIGHI Jean-Philippe, THIEULENT Maryline, VANDAELE Jean-Luc, VANHOUCKE André, VASSENT Frédéric, VIGOUROUX Philippe, WLODARCZYK Monique.

Délégués titulaires excusés : BECKER Cécile, CARRÉ Michel (pouvoir à M. D'Astorg), CHANTEMILLE Sophie, CORDET Yannick, COUET Micheline, DA SILVA MOREIRA Paulo (pouvoir à M. Morisset), DESNOYERS Jean (suppléante Mme Comandré), DUFOUR Vincent (pouvoir à M. Saulnier-Arrighi), GROSJEAN Pascale, JACQUOT Brigitte (pouvoir à M. Charpentier), JAVON Fabienne (pouvoir à Mme Ménard), KOTOVTCHIKHINE Michel, LHOTÉ Mireille, LOURY Jean-Noël (pouvoir à Mme Habay-Barbault), MICHEL Nathalie (pouvoir à M. Salamolard), PERRIER Benoit, PRIGNOT Roger (pouvoir à M. Buttner), RENAUD Patrice, REVERDY Gilles (pouvoir à Mme Picard), VUILLERMOZ Rose-Marie (pouvoir à M. Gérardin), XAINTE Arnaud (pouvoir à M. Rigault).

Délégués absents : CHAMPAGNAT Jean-Louis, CHOUBARD Nadia, CONTE Claude, FERRON Claude, GERMAIN Robert, GUILLAUME Philippe, JACQUET Luc, LEPRÉ Sandrine, MACCHIA Claude, REVERDY Chantal.

Secrétaire de Séance : Mme Maryse BEAUJARD

OBJET : Report de la création d'une Zone d'Activité Touristique et de l'intégration du Syndicat intercommunal du chemin de fer de Puisaye

- Vu l'article L.5211-17 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'article L.5214-16-1 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu les articles L.5214-21 et L.5211-41 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'arrêté préfectoral portant création du Syndicat intercommunal du chemin de fer de Puisaye ;
- Vu la délibération n°20230627_7 du Syndicat intercommunal du chemin de fer de Puisaye portant intention de transfert du Syndicat au profit de la Communauté de communes ;

Délibération n°175/2023

- Vu la délibération n°114/2023 de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre du 10 juillet 2023 portant création d'une Zone d'Activité Touristique et intégration du Syndicat intercommunal du chemin de fer de Puisaye ;
- Vu l'arrêté du préfet de la région Bourgogne Franche-Comté du 07 novembre 2023 portant décision d'examen au cas par cas en application de l'article R.122-3 du code de l'environnement ;
- Considérant que l'arrêté préfectoral de transfert devait intervenir le 1er janvier 2024 et n'a donc pas encore été pris ;
- Considérant la volonté de la Communauté de communes de suspendre la création d'une Zone d'Activité Touristique et l'intégration du Syndicat intercommunal du chemin de fer de Puisaye ;
- Considérant la nécessité de s'assurer de la faisabilité du projet de voie verte en termes de contraintes environnementales ;
- Sur proposition du Président,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (60 voix pour) :

- Décide de suspendre la délibération n°114/2023 du 10 juillet 2023.**
- Dit que la création de la Zone d'Activité Touristique et l'intégration du Syndicat intercommunal du chemin de fer de Puisaye ne pourront intervenir que dès lors que le risque de contraintes environnementales soulevé par la DREAL aura été levé.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme
Le Président, Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI

